

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX ELECTORAUX

22 Emplacements Obligatoires

- 01/GROUPE SCOLAIRE VELPEAU - rue Jeanne d'Arc **pieux**
- 02/MAISON DES ANS TONQUES - 21 Villa Domas
- 03/GROUPE SCOLAIRE ANDRE PASQUIER
- 04/GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE - 12 rue Pierre Kohlmann
- 05/MATERNELLE JEAN MOULIN - 9 rue Jean Moulin
- 06/GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - 1, rue Augusta (sur les grilles du groupe scolaire)
- 07/GARE METRO ANTONY -Bld Pierre Brossolette Place Auguste Mounié -
- 08/75 rue MAURICE LABROUSSE (devant ex.LOCAL PARCS ET JARDINS) -
- 09/GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - avenue Armand Guillebaud
- 10/ESPACE VASARELY - Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
- 11/ECOLE PRIMAIRE BLANGUERNON -rue des Grouettes
- 12/ECOLE MATERNELLE ANDRE CHENIER - **pieux**
- 13/GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT angle rue Prosper Legouté+ maternelle PAUL BERT avenue Jean Monnet
- 14/GROUPE SCOLAIRE PAJEAUD - entre Maternelle et Primaire
- 15/ECOLE VAL DE BIEVRE - rue Adolphe Pajeaud
- 16/GROUPE SCOLAIRE NOYER DORE - Bld des Pyrénées (sur grille d'entrée)
- 17/GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE - rue Anatole France (sur grille d'entrée à droite)
- 18/GROUPE SCOLAIRE DUNOYER DE SEGONZAC - entrée **pieux**
- 19/GROUPE SCOLAIRE LES RABATS - 173, rue des Rabats
- 20/ANDRE MALRAUX - rue Léon Jouhaux **pieux**
- 21/CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - 140 ave. de la Division Leclerc
- 22/HOTEL DE VILLE D'ANTONY - Parking aérien rue des champs

6 Emplacements Supplémentaires

- 01/GARE CROIX DE BERNY - grille du métro (gauche)
- 02/GARE PARC DE SCEAUX - grille de droite
- 03/FONTAINE MICHALON -
- 04/MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD
- 05/GARE REC C CHEMIN D'ANTONY (sortie) - ANTONY/LYCEE DESCARTES
- 06/THEATRE FIRMIER GEMIER

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL – 2015/2016

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE – BUREAUX DE VOTE CANTON N°2 – ASNIERES-SUR-SEINE

N° DES EMPLACEMENTS	LIEU DES EMBLACEMENTS	BUREAUX DE VOTE CONCERNES
1	MAIRIE - contre les grilles du parc.....	BV n° 1
2	Ecole Elémentaire MAURICEAU - rue Edmé Périer.....	BV n° 7 BV n° 36
3	Ecole Elémentaire H.G FONTAINE - entre le 2bis et 4 rue Fontaine.....	BV n° 3 BV n° 9 BV n° 12
4	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL - 16 place de l'Hôtel de Ville....	BV n° 2 BV n° 39
5	Ecole Elémentaire AULAGNIER - 87 rue Pierre Boudou.....	BV n° 13 BV n° 14
6	Ecole Elémentaire VOLTAIRE - 60 rue de la Comète.....	BV n° 8 BV n° 10
7	Ecole Maternelle VOLTAIRE - 29 rue de Prony.....	BV n° 11
8	Ecole Elémentaire Simone VEIL - 14 rue Magenta.....	BV n° 19 BV n° 20
9	Ecole Elémentaire MICHELET "B"- 46 rue Michelet.....	BV n° 21 BV n° 22
10	Ecole Elémentaire MICHELET "A" - 185 avenue d'Argenteuil.....	BV n° 23
11	Ecole Elémentaire JULES FERRY - 3 rue Jules Ferry.....	BV n° 24 BV n° 25
12	Ecole Elémentaire JULES FERRY - 5 rue Jules Ferry.....	BV n° 26 BV n° 27
13	Ecole Elémentaire H. POINCARE "A" - 25 rue Henri Poincaré.....	BV n° 31
14	Ecole Elémentaire H. POINCARE "B" - 23 rue Henri Poincaré.....	BV n° 30
15	Centre ROBERT LAVERGNE - 11 rue Robert Lavergne.....	BV n° 28 BV n° 29
16	Ecole Elémentaire DESCARTES "B" - 2 rue des Mourinoux..... et DESCARTES "A"	BV n° 32 BV n° 42
17	Ecole Maternelle Ménil - 203 rue du Ménil	BV n° 33
18	Ecole maternelle LE PARC - 111 bis boulevard Voltaire.....	BV n° 34

19	Ecole Maternelle FONTAINE - 4 bis rue H.G Fontaine.....	BV n° 35
20	Ecole Maternelle BOKANOWSKI - 20 rue Georges Guynemer.....	BV n° 37
21	Ecole Maternelle Pierre BOUDOU - 16 rue Pierre Boudou.....	BV n° 38
22	Ecole Maternelle MICHELET - 155 avenue d'Argenteuil.....	BV n° 41
23	Ecole Elémentaire Elisabeth BADINTER - 9 rue Sarah Bernhart.....	BV n°43

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE – BUREAUX DE VOTE
CANTON N°12 – COURBEVOIE N°1

N° DES EMPLACEMENTS	LIEU DES EMBLACEMENTS	BUREAUX DE VOTE CONCERNES
24	Ecole Maternelle REJANE - 4-6 rue de Nanterre.....	BV n° 6
25	Ecole Elémentaire FLACHAT 48 rue Chanzy.....	BV n° 15
26	Ecole Elémentaire FLACHAT 1 rue Henri Martin.....	BV n° 40
27	Ecole Maternelle FLACHAT - 32 rue Parmentier.....	BV n° 17
28	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL Annexe - 21/23 rue de Belfort (contre les grilles du pare).....	BV n° 16
29	Ecole Maternelle NORMANDIE - 12 rue de Normandie.....	BV n° 4
30	Ecole Maternelle NORMANDIE - 6 rue de Normandie.....	BV n° 5 BV n° 44
31	Ecole Elémentaire Jean d'ORMESSON - 2 rue Chanzy.....	BV n° 18

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE HORS BUREAUX DE VOTE
CANTON N°2 – ASNIERES-SUR-SEINE

N° DES EMPLACEMENTS	LIEU DES EMBLEMENTS
32	Médiathèque ALEXANDRE JARDIN – 107, rue Emile Zola
33	104, avenue d'ARGENTEUIL – (crèche de L'Eau Vive).....
34	Grande Rue CHARLES DE GAULLE – au niveau du n°20.....
35	Centre sportif des COURTILLES – boulevard Pierre de Coubertin (rampe d'accès à la patinoire).....
36	Métro LES COURTILLES – square Chaligny (angle avenue de la Redoute et Boulevard Pierre de Coubertin).....
37	Square DE LATTRE DE TASSIGNY – rue du Jardin Modèle.....
38	Station de métro GABRIEL PERI – sortie au niveau de la rue Dussau.....
39	Ecole maternelle R.P.C GILBERT – 76, rue du R.P.C Gilbert
40	Station RER C GRESILLONS – Entre la station de bus et le début de la rue Olympes de Gouges.....
41	Square des IMPRESSIONNISTES – rue E. MANET (face au supermarché « Casino »).....
42	Square du Maréchal JOFFRE – rue Pierre Brussolette.....
43	Place MARIE PICHERI – entrée du square Marguerite Yourcenar.....
44	Centre commercial des MOURINOX – 85, avenue des Mourinoux.....
45	Avenue de la REDOUTE– Place du marche des 4 Routes.....
46	Place de la REPUBLIQUE – côté rue Emile Zola.....
47	Rue ROBERT DUPONT (aire de jeux).....
48	Place des VICTOIRES – au niveau du n°16.....
49	Place VOLTAIRE – angle du boulevard Voltaire et de la rue Maurice Delorme.....
50	Centre socio culturel YANNICK NOAH – 46, avenue des Grésillons.....

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE HORS BUREAUX DE VOTE

CANTON N°12 – COURBEVOIE N°1

44	Square SILVAIN – rue Parmentier.....
----	--------------------------------------

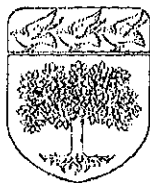
MAIRIE DE BAGNEUX

1) 11 emplacements à côté des bureaux de vote

- 1) Mairie, 1 rue de la Mairie (BV N°1 et 22)
- 2) Ecole Paul Langevin, 5 rue Louis Charles Boileau (BV N°4-5)
- 3) G. Scolaire H. WALLON, 72 av, Jean-Marín-Naudin (BV N°7-10-11)
- 4) G. Scolaire J. CURIE, 59 rue de Verdun (BV N°6-8-9-12-13)
- 5) G. Scolaire A. PETIT, 17 rue Pablo Neruda (BV N°3)
- 6) Collège H. BARBUSSE, 69 ter av. A. PETIT (BV N°15-16)
- 7) Ecole Maternelle H. BARBUSSE, Av. L. Pasteur (BV N°14)
- 8) G. Scolaire P.V.COUTURIER, 26 av. P.V.Couturier (BV N°17-18)
- 9) G. Scolaire P. ELUARD, 1 Mail des Tertres -devant gymnase- (BV N°19-20)
- 10) G. Scolaire M. CACHIN, 4 Mail des Cuverons (BV N°21)
- 11) G. Scolaire M. Thorez 41 av Albert Petit (BV N°2)

2) 6 emplacements supplémentaires

- 1) Avenue Henri Ravera face Villa Auboin
- 2) Avenue Henri Ravera / Rue de Kirovakan
- 3) Avenue Aristide Briand, angle des Blains (RER)
- 4) Angle rue de la Fontaine/ rue du Générale Sarrail
- 5) Rue du Docteur Schweitzer
- 6). Angle de l'avenue Louis Pasteur et de la rue de Verdun



ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORALE

EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES

- 1) 7, rue Félix Braquet (Centre Charlemagne)
- 2) 3, rue Félix Braquet
- 3) 62, rue Paul-Déroulède
- 4) 23, rue Charles-Duflos
- 5) Esplanade Dolto (près de l'école F. Dolto, 104, rue Henry Litolf)
- 6) 67, rue Charles Chefson
- 7) 110, rue Charles Chefson
- 8) 136, rue de l'Abbé Glatz
- 9) 29, rue Gramme
- 10) Esplanade de l'école La Cigogne (11, rue du Moulin Bailly)
- 11) Esplanade Vigny (2, allée Marc Birkigt)
- 12) 110, rue Pierre Joigneaux
- 13) Allée de la Croix du Sud

EMPLACEMENTS FACULTATIFS

- 14) 7, avenue Chevreul
- 15) 70, rue Charles-Duflos
- 16) rue du Général Leclerc (entre la Grande Gare SNCF et la Petite Gare)
- 17) 239, avenue d'Argenteuil

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Scrutins 2015

Emplacements réservés à l'affichage électoral

CANTON BOULOGNE-BILLANCOURT 1

Emplacements réservés à l'affichage électoral

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

01 Bureaux	01 18 19 40 41	26 avenue André Morizet (Hôtel de ville)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
02 Bureau	03	28 rue de la Belle Feuille (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
03 Bureaux	02 04 05	2 rue Maître Jacques (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
04 Bureaux	06 07 16 17	92 rue Denfert Rochereau (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
05 Bureaux	08 09 10 11	52 rue Escudier (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
06 Bureaux	12 13 38 39	24 rue Fessart (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
07 Bureaux	14 15	40 rue Denfert Rochereau (Gymnase)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
08 Bureaux	20 21 69	178 rue de Billancourt (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
12 Bureaux	30 32 33	29 bis rue de Silly (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
13 Bureau	31	109 rue d'Aguesseau (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
14 Bureau	34	rue Petibon (Maison Waleska)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
15 Bureaux	35 37	31 rue Saint Denis (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
16 Bureau	36	48 rue des Abondances (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)

01 Square Rhin et Danube	Angle avenue André Morizet et rue de Sèvres	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
02 Square des Frères Farman	71 rue de Silly	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
04 Trottoir	122 avenue du Général Leclerc	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
08 Trottoir	entre le 49 et le 51 route de la Reine	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
09 Place	Grand place, le long de la grille du parking	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
10 Trottoir	58 avenue Edouard Vaillant	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1
11 Entre la mairie et le centre commercial	Le long de la rue Gallieni	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1

CANTON BOULOGNE-BILLANCOURT 2

Emplacements réservés à l'affichage électoral

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

10 Bureau	24	210 rue Gallieni (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
17 Bureaux	42 43	Passage 11 rue de Clamart (Gymnase)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
18 Bureau	44	64 rue de la Saussière	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
20 Bureau	49	12/14 rue du Dôme (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
21 Bureaux	50 51	16 rue des Peupliers (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
22 Bureaux	52 53 54	85/87 rue du Point du Jour (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
23 Bureaux	55 56	30 rue de Seine	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
24 Bureaux	57 58	16 avenue Pierre Grenier (Ecole)	10ème Canton Boulogne-Billancourt 2
25 Bureaux	64 65	113 rue du Point du Jour (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
26 Bureaux	62 63	1384 rue du Vieux de Pont de Sèvres (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
27 Bureaux	60 61	72 allée du Forum (Ecole)	10ème Canton Boulogne-Billancourt 2
28 Bureaux	59 68	29 rue Yves Kermen (Collège)	10ème Canton Boulogne-Billancourt 2
29 Bureau	67 68	20 rue Robert Doisneau (Ecole)	10ème Canton Boulogne-Billancourt 2

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)

05 Parc des Glacières	rue de Meudon	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
06 Marché Billancourt	square Henri Barbusse	9ème Canton Boulogne-Billancourt 2
07 Avenue Pierre Lefauchaux	à l'entrée de l'avenue côté cours de l'île Seguin	10ème Canton Boulogne-Billancourt 2

CANTONS BOULOGNE-BILLANCOURT 1 et 2

Emplacements réservés à l'affichage électoral

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

09 Bureaux	22 23	92/94 rue Gabriel et Charles Voisin (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
11 Bureaux	25 26 27 28 29	34 bis/36 rue de Sèvres (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
19 Bureaux	45 46 47 48	85/87 rue Thiers (Ecole)	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)

03 Trottoir	Angle rue de Bellevue et avenue du Maréchal Juin	9ème Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
-------------	--	--

Soit au total 40 emplacements

MAIRIE DE BOURG-LA-REINE

1 – A côté de l'implantation des bureaux de vote, à savoir :

Nom du bureau de vote	Adresse	Bureaux couverts
Les Colonnes	53, boulevard du Maréchal Joffre	1, 3
Espace Joseph Kessel	105, avenue du Général Leclerc Panneaux situés devant la mairie, 6 boulevard Carnot	2
L'Agoreine	63, boulevard du Maréchal Joffre	4
Ecole Maternelle des Bas Coquarts	12, rue de la Sarrazine	5
Ecole Maternelle de la Faïencerie	20-22, rue Jean-Roger Thorelle	6
Centre de loisirs Maternel	20-22, rue Jean-Roger Thorelle	7
Ecole Primaire de la Faïencerie	32, rue Jean-Roger Thorelle	8, 9
Ecole Primaire République	18, boulevard Carnot	10
Résidence de la Vallée	22, rue de la Villa Flamande	11
Maternelle Fontaine Grelot	13, rue de la Fontaine Grelot	12
Maternelle Fontaine Grelot	33, avenue du Petit Chambord	13
Espace Françoise Dolto	112, avenue du Général Leclerc	14

2 – Aux emplacements spéciaux :

- face au 25 rue Charpentier, côté stade.
- 1 avenue du Château.
- 11 avenue Aristide Briand

COMMUNE DE
CHÂTENAY-MALABRY

12 EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
A L’AFFICHAGE ELECTORAL

ELECTIONS RÉGIONALES 2015

CANTON DE CHATENAY-MALABRY

N° du BV

01	HÔTEL DE VILLE	26 rue du Docteur le Savoureux
02	ECOLE P. BROSSOLETTE PRIMAIRE	63 rue Jean Longuet
03	GYMNASE BROSSOLETTE	rue du Général de Gaulle
04	ECOLE P. BROSSOLETTE MATERNELLE	63 rue Jean Longuet
05	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
06	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
07	ECOLE THOMAS MASARYK MATERNELLE	4 rue Marie Bonneval
08	CRECHE MAGDELEINE RENDU	10 place François Simiand
09	ECOLE LEONARD DE VINCI	avenue Léonard de Vinci
10	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
11	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
12	ECOLE JULES VERNE PRIMAIRE	Place de l’Enfance
13	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE	Place de l’Enfance
14	CENTRE DE LOISIRS JULES VERNE	Place de l’Enfance
15	COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE	57 rue Jean Longuet
16	ECOLE LES MOUILLEBOEUFs	4/12 rue Gustave Robin
17	ECOLE PIERRE BROSSOLETTE MATERNELLE	63 rue Jean Longuet
18	CENTRE DE LOISIRS SUZANNE BUISSON	rue Saint-Exupéry



VILLE DE CHATILLON

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-
SEINE

BP. 88 - 92323 CHATILLON
CEDEX

TEL. : 01.42.31.81.85
01.47.46.93.40

LISTE DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL

EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES :

1. Théâtre de Châtillon – 3 rue Sadi Carnot
1, PLACE DE LA LIBERATION
2. Ecole Maternelle du Parc – 13 bis rue de Bagneux
TEL : 01 42 31 82 20 FAX : 01 46 56 71 90
3. Centre Jacques Prévert – 21 rue Gabriel Péri
affaires-generales@chatillon.wagadoo.fr
4. Ecole Maternelle Gay Lussac – 20 rue Gay Lussac
5. Ecole Maternelle Jean Jaurès – 62 rue Jean Jaurès
6. Ecole Marcel Doret – 41 avenue de la Paix
7. Ecole Joliot Curie – 59 avenue Marcelin Berthelot
8. Ecole Joliot Curie – 6 rue Jean Mermoz
9. Maison des Enfants – 34 rue Guy Moquet
10. Ecole Maternelle Arc-en-ciel – 6 allée Vauban
11. Ecole Langevin Wallon – 8 rue Henri Gatinot
12. Ecole Joliot Curie – 3 rue Guynemer
13. Ecole des Sablons – rue du Panorama
14. Parc Municipal – 13 rue de Bagneux
15. Ecole Gambetta – 19 rue Gambetta
16. Espace Maison Blanche – 2 avenue Saint-Exupéry

EMPLACEMENTS SUPPLEMENTAIRES

17. Square Jean Moulin – 20 Avenue de Paris
18. Mairie – 1, Place de Libération
19. Eglise Rouge – 1 à 9 avenue de la Paix
20. Compagnie des Eaux – 1 avenue de la Division Leclerc

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

VILLE DE CHAVILLE

EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL

Emplacements obligatoires

Devant des bureaux de votes :

- 1 - Hôtel de ville, 1456, avenue Roger Salengro,
- 2 - Groupe Scolaire Ferdinand Buisson, 325, avenue Roger Salengro,
- 3 - Atrium de Chaville, 3, Parvis Robert Schuman,
- 4 - à la hauteur du 1, rue du Gros-Chêne
- 5 - Parvis des Ecoles
- 6 - Collège Jean Moulin, 39, Avenue de la Résistance,
- 7 - Ecole Maternelle «Le Muguet », façade Anatole France,
- 8 - Club House « Colette Besson », 2, rue Jean Jaurès,
- 9 - Groupe Scolaire « Anatole France », 3, rue Saint Paul,
- 10 - Ecole maternelle « Les Jacinthes », 47, Avenue de la Résistance

Emplacements Facultatifs

- 11 - Pointe de Chaville, angle Pavé des Gardes,
- 12 - Angle des rues Carnot et Paul Vaillant Couturier,
- 13 - A la hauteur du N°31, rue Anatole France,
- 14 - Rue de la Brise, entre l'ouvrage S.C.N.F., et la rue de la Chalandie,
- 15 - Avenue Sainte Adélaïde (angle rue Charles Alby),
- 16 - Angle des rues Albert Perdreux et d'Ursine.

MAIRIE DE CLAMART

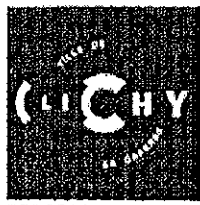
EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES D’AFFICHAGE ELECTORAL

CANTON DE CLAMART

	ADRESSE DES EMPLACEMENTS	BUREAUX
1	Place Maurice Gunsbourg	1 ^{er} BV
2	1, avenue Jean Jaurès	2 ^{ème} et 3 ^{ème} BV
3	7, rue Gathelot	4 ^{ème} BV
4	11, Mail des Hauts Jardins	5 ^{ème} et 35 ^{ème} BV
5	14, rue de la Maison Blanche	6 ^{ème} BV
6	Rue Denis Abraham	7 ^{ème} et 8 ^{ème} BV
7	7, rue des Closiaux	9 ^{ème} BV
8	Rue Jules Ferry	10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème} BV
9	154, avenue Jean Jaurès	13 ^{ème} BV
10	216, avenue Jean Jaurès	14 ^{ème} BV
11	Rue Condorcet	15 ^{ème} BV
12	Petit sentier des Rochers	16 ^{ème} BV
13	43, rue d’Estienne d’Orves	17 ^{ème} et 18 ^{ème} BV
14	70, rue d’Estienne d’Orves	19 ^{ème} BV
15	97, rue de Fleury	20 ^{ème} BV
16	Place Hunebelle	34 ^{ème} BV
17	Carrefour du 8 mai 1945	21 ^{ème} BV
18	8, rue du Parc	22 ^{ème} BV
19	20, rue du Parc	23 ^{ème} BV
20	7, rue de Vendée	24 ^{ème} et 25 ^{ème} BV
21	4 allée du Nivernais	26 ^{ème} BV
22	10, rue de l’Île-de-France	27 ^{ème}
23	44, route du Pavé Blanc	28 ^{ème} et 29 ^{ème} BV
24	45, rue du Commandant Duval	30 ^{ème} , 31 ^{ème} , 32 ^{ème} , 33 ^{ème} BV

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX D'AFFICHAGE SUPPLEMENTAIRES

CANTON DE CLAMART	
1	Place de la Gare (commencer au panneau d'affichage administratif)
2	Place Marquis (le long de la rue du Pt Roosevelt)
3	Rue de Châtillon (Angle rue de Corby)
4	Hôpital Percy (Angle rue des Monts)
5	Hospice Sainte Emilie (81 avenue Schneider)
6	Rue des Frères Vigouroux (Face France Télécom)
7	Angle des rues Bonnelais et de la Noise
8	Carrefour avenue Jean Baptiste Clément et rue Saint Christophe
9	Rue du Fort (devant le Lycée)
10	Route du Pavé Blanc (Angle cité Lambert)
11	Angles des Rues de Picardie et de Champagne
12	Foyer du Fonctionnaire (Face au Centre commercial)
13	Ecole de la Bourcillière (Centre commercial)
14	Rue du Parc (face au mini centre commercial)
15	Angle des rues Albert Neveu et du midi (quartier des Feuillants)
16	Angle des rues de Champagne et de Provence (entrée de la cité de la Plaine)



www.ville-clichy.fr

Le 29 janvier 2015.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
Coordination générale, Affaires
juridiques, Commande publique et
Affaires générales

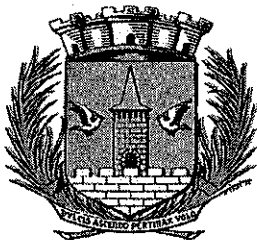
EMPLACEMENT DES PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTORAL

A – PANNEAUX OBLIGATOIRES

CANTON DE CLICHY		
Bureau 1	Mairie de Clichy	80 boulevard Jean Jaurès
Bureau 2	Gymnase Henri Barbusse	111 rue Henri Barbusse
Bureau 3	Conservatoire	59 rue Martre
Bureaux 4 et 6	Maternelle Mendès France	53 rue Gaston Paymal
Bureau 05	Ecole Jules Ferry mixte B	2 bis rue Dagobert
Bureau 07	Ecole Léopold Sedar Senghor	17 rue Palloy
Bureau 08	Espace Henry Miller	3 rue du Docteur Calmette
Bureau 09	Ecole Victor Hugo mixte B	6 rue Foucault
Bureaux 10 et 13	Ecole Victor Hugo mixte A	2 rue Foucault
Bureau 11	Ecole Maternelle Victor Hugo	19 rue d'Alsace
Bureau 12	Foyer Gaston Roche	6 rue Pierre Curie
Bureau 14	Ecole Maternelle Condorcet	18-20 rue de Belfort
Bureau 15	Ecole Maternelle Boisseau	43-45 rue Georges Boisseau
Bureau 16	Ecole Maternelle Jean Jaurès	5 rue René Vézuel
Bureaux 17 et 18	Ecole Jean Jaurès	14 rue Alexandre Antonini
Bureaux 19 et 20	Pavillon Vendôme	7 rue du Landy
Bureau 21	Espace Mozart	13 rue Willy Brandt
Bureau 22	Ecole Primaire Aragon	9 rue Willy Brandt
Bureau 23	Ecole Toussaint Louverture	8 rue Bardin
Bureaux 24 et 25	Maternelle Annie Fratellini	29 avenue Claude Debussy
Bureau 26	Ecole Pasteur mixte A	4 rue Ferdinand Buisson
Bureau 27	Ecole Pasteur mixte B	2 rue Ferdinand Buisson
Bureaux 28 et 29	Ecole Maternelle Prévert	20-22 rue des Cailloux
Bureau 30	Crèche Castérès	18 rue Castérès
Bureau 31	Collège Van Gogh	19 rue Gustave Eiffel
Bureau 32	Ecole Maternelle Pasteur	6 rue Ferdinand Buisson
Bureau 33	Ecole Maternelle Fournier	11 rue Fournier

B – PANNEAUX FACULTATIFS

Pont de la gare de Clichy-Levallois



92701 COLOMBES CEDEX
Tél. : 01 47 60 80 00
Fax : 01 47 60 80 85
Direction générale
Contrôle de légalité interne

VILLE DE COLOMBES

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° :

--	--

Arrêté fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches de propagande électorale pour les élections régionales des 6 décembre et 13 décembre 2015.

Publié le :

Notifié le :

ARRETÉ

Le Maire de Colombes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral et notamment les articles L.51 et R.28,

ARRETE

Article 1 : Le nombre des emplacements réservés pour l'apposition des affiches électorales est fixé à 31 emplacements obligatoires et 14 emplacements supplémentaires conformément au tableau ci-après :

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015 **Emplacements réservés à l'affichage des propagandes électorales**

N° DE BUREAU DE VOTE	EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES	EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
CANTON SUD		
9 - 11	À côté de l'école Denis Papin maternelle Square Denis Papin	▪ Près de la gare de la Garenne-Colombes, rue Pierre Brossolette (côté voie ferrée) ▪ Place Jean Wiener ▪ Entrée de ville avenue Henri Barbusse/avenue Anatole France
10	À côté de l'école Gustave Bienvêtu maternelle 12/16, rue Lazare Carnot	
12 - 43	À côté de l'école l'école Léon Bourgeois élémentaire B 3, rue Léon Bourgeois	
14 - 44	À côté de l'école Jules Verne maternelle 189, rue des voies du Bois	
15	À côté de l'école Anne Franck maternelle 288, rue d'Estienne d'Orves	
29	À côté de l'école Henri Martin élémentaire 2, rue Edouard Vaillant	

N° DE BUREAU DE VOTE	EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES	EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
CANTON NORD		
1	À côté de l'Hôtel de Ville rue de la liberté	▪ Près de la gare du Stade/square Place de la gare ▪ Près de la gare de Colombes sous le viaduc ▪ Angle avenue Stalingrad et boulevard Marceau ▪ Rue Jules Michelet, devant l'entrée du LECLERC ▪ Avenue de l'Europe à hauteur du marché ▪ À côté du gymnase Amboise Paré 140, rue Saint Denis ▪ Angle rue de l'égalité et rue Youri Gagarine ▪ À côté du n°559 de la rue Gabriel Péri ▪ Près de la Mairie de Quartier, 24, place Louis Aragon ▪ À côté de l'école Buffon maternelle, 237, rue des Gros Grès ▪ À côté de l'école Buffon, 3 et 5, rue des canibouts
2	À côté du Tribunal d'Instance 9, rue Gabriel Péri	
3	À côté du gymnase de l'école Maintenon élémentaire 42, rue Saint Denis	
4 - 5	À côté de l'école Victor Hugo élémentaire 58, rue des écoles	
6	À côté de l'école Hoche élémentaire 119, rue Hoche	
7	À côté de l'école Hoche maternelle 128, rue Hoche	
8 - 42 - 45	À côté de l'école Lazare Carnot élémentaire 18, rue des Monts Clairs	
13	À côté de l'école Léon Bourgeois élémentaire A 7, rue Léon Bourgeois	
16	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 120, rue Saint Denis	
17	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 10, rue Gay Lussac	
18 - 36	À côté des écoles Ambroise Paré maternelle et élémentaire 9/11, rue Youri Gagarine	
19 - 35	À côté de l'école Tour d'Auvergne maternelle 10, rue Legnano	
20 - 21	À côté de l'école Marcelin Berthelot élémentaire A et B 100, boulevard de Valmy	
22	À côté de l'école Marcelin Berthelot maternelle 12, rue Alexis Bouvier	
23	À côté de l'école Jean-Jacques Rousseau maternelle 65, rue de Solférino	
24 - 25	À côté de l'école Langevin Wallon maternelle 29/31, rue Jules Michelet	
26	À côté de l'école Camille Claudel maternelle 46, rue Jules Michelet	
27	À côté de l'école Jean Moulin maternelle 56/58, rue d'Estienne d'Orves	
28 - 30 - 39	À côté des écoles Henri Martin maternelle et élémentaire 325/329, rue Gabriel Péri	
31 - 38	À côté du gymnase de l'école Buffon 44, rue Bouffon	
32	À côté de l'école Côtes d'Auty maternelle 15, rue Champy	

33	À côté de l'école Charles Perrault maternelle 169, rue Henri Dunant	
34 - 37	À côté de l'école Charles Peguy élémentaire B 280, rue du Président Salvador Allende	
40	À côté de l'école Jean-Jacques Rousseau élémentaire 52, rue Jean-Jacques Rousseau	
41	À côté de l'école Maintenon élémentaire B (ex maternelle) 3, rue des Glycines	

Article 3 : Conformément à l'article L. 51 du code électoral, tout affichage en dehors des emplacements désignés ci-dessus, ou sur l'emplacement réservés aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre est interdit.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux ou des rapports et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Colombes est chargé de l'application du présent arrêté, lequel sera affiché, transmis au préfet, notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Nicole GOUETA

Le Maire,
Conseiller Général des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur

VILLE DE COURBEVOIE
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
2015

1) Emplacements obligatoires

CANTON 12 COURBEVOIE - 1		
1	Ancienne Mairie	Place de l'Hôtel de Ville
2	Ecole maternelle La Farandole	2 villa de La Musique
3	Ecole maternelle L. H. Allié	25 rue de Colombes
4	Ecole Maternelle Aristide Briand	1 bd Aristide Briand
5	Gymnase Dallier	10 bd Saint Denis
6	Ecole maternelle sonia Delaunay	1 rue de la Montagne
7	Ecole élémentaire Marcel Achard	39 rue Victor Hugo
8	Ecole élém. Jean de la Fontaine	26 rue Victor Hugo
9	Ecole maternelle St Exupéry	20 bis rue de Bezons
10	Ecole élémentaire Anatole France	70 rue Armand Silvestre
11	Ecole élémentaire Logie	12 rue du Cayla
12	Ecole maternelle Théophile Gautier	182 bd Saint Denis
13	Ecole maternelle Alphonse Daudet	1/3 rue Fallet
14	Ecole maternelle A. Daudet Annexe	2 rue Fallet
15	Ecole maternelle Watteau	4 rue Adolphe Lalyre
16	Ecole mixte Mermoz	321 bd Saint Denis
17	Ecole élémentaire Armand Silvestre	186 rue Armand Silvestre
18	Annexe Villebois Mareuil	86 rue Armand Silvestre
19	Centre Omnisports Dr J. Blot	21 rue Pierre Brossolette
20	Ecole élémentaire Lamartine	62 rue Jean Pierre Timbaud
CANTON 13 COURBEVOIE - 2		
21	Ecole maternelle Mozart	12/14 rue du Gal Audran
22	Ecole élémentaire André Malraux	11 rue Louis Blanc
23	Gymnase des Renardières	52 rue de Strasbourg
24	Ecole maternelle Jules Verne	26 rue d'Essling
25	Ecole élémentaire Guynemer	16/24 rue Carnot
26	Maisons des Associations	12 square Henri Regnault
27	Ecole élémentaire Alexandre Dumas	13 rue de Rouen
28	Ecole élémentaire Pierre de Ronsard	3 chemin Pierre de Ronsard
29	Ecole mixte Rodin	2 allée Auguste Rodin
30	Ecole maternelle les Fauvelles	6 chemin des Ecoliers
31	Ecole élémentaire Jean de la Bruyère	8 chemin des Ecoliers
32	Ecole maternelle Alfred de Musset	20 bd Mission Marchand
33	Maison des Associations	73 rue Gaultier
34	Ecole maternelle Françoise Dolto	45 rue Emile Deschanel

2) Emplacements supplémentaires

CANTON 12 COURBEVOIE - 1

Gare de Bécon-les-Bruyères
Place Jean Mermoz
Début rue Madiraa - côté gare de Bécon
Boulevard Saint Denis n° 70
Place Charras : Terre plein
Rue de l'Alma : Terre plein Marché
Rue de l'Hôtel de Ville : Face à la Mairie (côté square)

CANTON 13 COURBEVOIE - 2

Angle des rues Ségoffin et Aboukir
Place des Trois Frères Leboeuf



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

ARRETE DU MAIRE PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL

Le Maire de Fontenay-aux-Roses

VU le Code électoral et notamment les articles L.51 et R.28 ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA/07/00123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA/14/31417/C du 31 décembre 2014 relative à l'organisation matérielle et le déroulement des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 dans les communes de 1000 habitants et plus ;

VU l'arrêté préfectoral DRE/BELP n°2014-174 du 21 août 2014 instituant le découpage général pour la période comprise entre le 1er mars 2015 et le 29 février 2016.

ARRETE,

ARTICLE UNIQUE: Les emplacements d'affichage électoral facultatifs et obligatoires sont désignés comme suit :

Emplacements obligatoires (centres de vote)

- 1 - Ecole élémentaire du Parc - 6, avenue du parc (BV1)
- 2 - Salle place de l'église - 3, place de l'Eglise (BV2)
- 3 - Ecole maternelle Jean Macé - 2, avenue J.M Dolivet (BV3)
- 4 - Accueil de loisirs - 5, rue de l'Avenir (BV4)
- 5 - Ecole Maternelle Scarron - Allée des Lilas (BV5 et 6)
- 6 - Groupe Scolaire de la Roue - Avenue Gabriel Péri (BV7 et 8)
- 7 - Maison de quartier des Paradis - 8/12, rue Paul Verlaine (BV 9)
- 8 - Gymnase Jean Fournier - 7, rue des Poliers (BV10)
- 9 - Maison de l'Economie et de l'Emploi - 23/25, avenue Lombart (BV11)
- 10 - Conservatoire de Musique et de Danse - 3 bis, rue du Docteur Soubise (BV12)
- 11 - Groupe Scolaire des Ormeaux - 8, rue des Ormeaux (entrée) (BV13 et 14)
- 12 - Ecole Maternelle des Renards - 26, avenue Raymond Croland (BV15)
- 13 - Groupe Scolaire des Pervenches - Rue des Pervenches (entre l'entrée maternelle et primaire) (BV 16 et 17)

Emplacements supplémentaires

- 14 - Place de la Gare
- 15 - Rue Boucicaut - Place Général de Gaulle
- 16 - Place du Château Sainte Barbe (devant la Médiathèque)
- 17 - Avenue Gabriel Péri (le long de l'Eglise des Blagis)



Laure VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses

Pour Ampliation

Le Directeur Général Adjoint des Services autorisé
Cécile DELORAINÉ-COLLET

HÔTEL DE VILLE

75, RUE BOUCICAUT - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
ENTRÉE DU CENTRE ADMINISTRATIF : SQUARE GEORGES POMPIDOU
TEL. 01 41 13 20 00 - FAX : 01 41 13 21 11 - www.fontenay-aux-roses.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETE
FIXANT LE NOMBRE ET L'IMPLANTATION
DES EMPLACEMENTS RESERVES
A L'AFFICHAGE ELECTORAL

Elections
2012 - 01

Le Maire de la Ville de GARCHES (Hauts de Seine),

Vu le Code Electoral en ses articles L 51 et R 28,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 août 2011 fixant pour la période du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013, la liste des bureaux de vote de la commune de Garches,

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} février 1995 portant désignation des emplacements réservés à l'affichage électoral,

Considérant qu'il convient, suite à la création de deux bureaux de vote supplémentaires, de reconsidérer la localisation de l'affichage électoral sur la commune,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 1^{er} mars 2012, l'arrêté municipal du 1^{er} février 1995 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

ARTICLE 2 :

Les emplacements obligatoires établis à côté des bureaux de vote sont situés :

- Avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du n° 2 pour les 1^{er}, 2^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} bureaux installés en Mairie.
- Rue de Suresnes, à hauteur du n° 13 pour les 5^{ème} et 13^{ème} bureaux de vote installés à l'école primaire Pasteur - Salle Marcel Pagnol.
- Grande Rue, à hauteur du n° 22 pour les 3^{ème} et 4^{ème} bureaux de vote installés à l'école maternelle Saint-Exupéry.

- Rue du Docteur Debat, à hauteur du n° 66, pour les 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} bureaux de vote installés au groupe scolaire Gaston Ramon.
- Angle de l'allée des Haras et de l'allée de la Marche, à hauteur de l'entrée de la Cité Raymond Poincaré pour le 7^{ème} bureau de vote installé au Centre de Loisirs de la Cité.
- Rue du 19 janvier, à hauteur du n° 73, pour les 12^{ème} et 14^{ème} bureaux de vote installés au gymnase des 4 Vents (entrée par le collège Henri Bergson).

ARTICLE 3 :

Le nombre d'emplacements facultatifs réservés à l'affichage électoral est fixé à 9.

ARTICLE 4 :

Lesdits emplacements sont situés :

- 1) Place de la Gare, à hauteur du n° 160 bld du Général de Gaulle,
- 2) Rue Pasteur, à hauteur du n° 21.
- 3) Rue Athime Rué, à l'angle de la rue du 19 Janvier,
- 4) Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 60bis (domaine des 4 Vents).
- 5) Rue des Suisses, à l'angle de la rue de Buzenval,
- 6) Rue de la Porte Jaune, à l'angle de la rue de Buzenval,
- 7) Rue de la Porte Jaune, à l'angle de la rue du 19 Janvier (parking municipal),
- 8) Rue de Suresnes, à l'angle de la rue des 4 Vents (cimetière municipal),
- 9) Grande Rue, face au n° 86 (Centre Culturel).

ARTICLE 5 :

Le Présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine (DAJAL/Elections)
- Monsieur le Commissaire de Saint Cloud

Fait à Garches, le 25 janvier 2012

Jacques GAUTIER
Sénateur - Maire



Publication le : 25/01/2012

VILLE DE GENNEVILLIERS

AFFICHAGE ELECTORAL

POUR BUREAUX DE VOTE

CANTON N° 14

QUARTIER	DESIGNATION	ADRESSE
AGNETTES	MAIRIE	177 avenue Gabriel Péri
AGNETTES	GYMNASE JOLIOT CURIE	22 rue Julien Mocquard
AGNETTES	GYMNASE JOLIOT CURIE	9 à 13 rue Marcel Lamour
AGNETTES	SALLE DE REUNIONS	21/23 rue Victor Hugo
GRESILLONS	ESPACE DES GRESILLONS	Place Jaffeux
GRESILLONS	ESPACE DES GRESILLONS	Angle des rues du 19 mars 1982 et P.V Couturier (côté n° pairs)
GRESILLONS	ECOLE MATERNELLE DES GRESILLONS	Angle des rues du 19 mars 1982 et P.V Couturier (côté n° impairs)
CHANDON-BRENU-SEVINES	ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	Rue Henri Barbusse / angle rue du Puits Guyon
CHANDON-BRENU-SEVINES	ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE	36 rue du Puits Guyon (entrée gardienne)
CHANDON-BRENU-SEVINES	MAISON DE L'ENFANCE ANATOLE FRANCE	13/15 rue Emile Zola
VILLAGE	GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE CAILLEBOTTE	13/15 rue des Petites Murailles
VILLAGE	GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE CAILLEBOTTE	13/15 rue des Petites Murailles
CHEVRINS CITÉ JARDINS	ECOLE MATERNELLE KERGOMARD	Rue de la Couture d'Auxerre devant l'école Kergomard.
CHEVRINS CITÉ JARDINS	MAISON DE L'ENFANCE YOURI GAGARINE	27 rue de la Couture d'Auxerre
CHEVRINS CITÉ JARDINS	ECOLE MATERNELLE PASTEUR	1 rue Pasteur
FOSSÉ DE L'AUMÔNE	GYMNASE PAUL LANGEVIN	rue de la Couture d'Auxerre
LUTH	GROUPE SCOLAIRE DENIS DIDEROT	Voie de desserte, le long du stade Lilian Turam.
LUTH	GROUPE SCOLAIRE DENIS DIDEROT	9 boulevard Jean Jacques Rousseau
LUTH	ECOLE PRIMAIRE JEAN LURÇAT	8 rue Jean Perrin
LUTH	ECOLE MATERNELLE JEAN LURÇAT	14 rue Jean Perrin

Année 2015

VILLE DE GENNEVILLIERS

AFFICHAGE ELECTORAL EMBLEMES SUPPLEMENTAIRES

Nombre	QUARTIERS	RUES	EMPLACEMENTS
1	Eco quartier	Angle de la rue Chenard Walcker et avenue Barbusse	grille du parc
2	Eco quartier	Angle de la rue Imola et Bergkamen	grille de l'école
3	Grésillons	Place Indira Gandhi	
4	Chandon-Sévines-Brenu/Village	Rue J. Dumien	grille le long du parc des Sévines
5	Chevrons-Cité Jardins	Angle bid Calmel et rue C. d'Auxerre	devant la Hafi aux chaussures
6	Agnettes	Rue de la Libération	fourreaux
7	Agnettes	Face rue Jack London	derrière la Place Centre commercial
8	Fossé de l'Aumône / Chevrons	Rue Roger Martin du Gard, face rue Jules Valès	grille le long de l'espace vert, derrière la pharmacie
9	Village	Place Jean Grandel	
10	Village	Rue P. Timbaud	station "P. Timbaud" du tramway

VILLE d'ISSY-LES-MOULINEAUX

Liste des emplacements d'affichage électoral :

	Désignation	Adresse	N° bureaux
1	Centre Administratif Municipal	47, rue du général Leclerc	1/31
2	P.A.C.I.	25, av Victor Cresson	2/3/32
3	Centre de loisirs Anne Franck	15, rue Diderot	4
4	Espace Savary	4, rue du général Leclerc	5
5	Ecole élémentaire Voltaire	1, rue Maurice Champeau	6/40
6	Ecole Saint Exupéry	12, rue Eliane Jeannin Garreau	7
7	Ecole maternelle Ernest Renan	23, rue Ernest Renan	8/9
8	Centre de loisirs Abbé Derry	16, rue de l'abbé Derry	10/34
9	Ecole élémentaire Lafontaine	17, rue de l'abbé Derry	11
10	Ecole maternelle Justin Oudin	72, rue du Fort	12/13
11	Gymnase Alain Mimoun	rue Rabelais	14/35
12	Ecole maternelle Anatole France	1, bd Rodin	15/16
13	Ecole maternelle Claude Boujon	3, rue des acacias	17
14	Ecole élémentaire Jules Ferry	3, rue Jules Ferry	18/19/37
15	Gymnase Jacques Goddet	237, rue Jean-Jacques Rousseau	20/21
16	Ecole maternelle les Ponceaux	18/20 rue de Meudon	22/23
17	Ecole Saint Germain	26, av Jean Monnet	24
18	Complexe scolaire des Epinettes	38, bis rue d'Erevan/rue Fragonard	25/26/27
19	Ecole maternelle Paul Bert	18, rue Paul Bert	28
20	Ecole maternelle du Colombier	12/14, cours Saint Vincent	29/44
21	Ecole maternelle Chabanne	53/55, rue Pierre Poli	30
22	Ecole maternelle Les Varennes	21, villa Marguerite	33
23	Ecole Robert Doisneau	26, rue Jacques-Henri Lartigue	36
24	Ecole des Ajoncs	31, rue du Docteur Lombard	38/43
25	Ecole maternelle Jules Ferry	13, rue Jules Ferry	39
26	Ecole Marie Marvingt	19, rue Vaudétard	41
27	Ecole le Petit Train Vert	23, rue Eugène Atget	42
28	Ecole Louise Michel	34/36, rue du Docteur Zamenhoff	45/46
29	Ecole des Chartreux	40, rue de Champ-Chardon	47
30	Panneaux supplémentaires	rue du Docteur Lombard	NC
31	Panneaux supplémentaires	rue Foucher Lepelletier	NC



Ville de La Garenne-Colombes

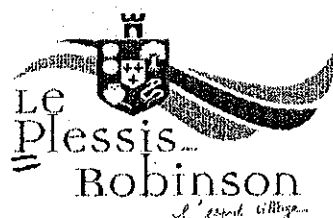
EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS LORS DES CONSULTATIONS ELECTORALES

LES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE OBLIGATOIRES SONT LES SUIVANTS :

1	Mairie – salle des mariages	68 boulevard de la République
10	Mairie – salle annexe	
2	Ecole maternelle Voltaire	44 rue de l’Aigle
3	Ecole élémentaire Voltaire	39 rue Sartoris
13	Ecole Sagot Voltaire	
4	Collège les vallées	103 avenue du Général de Gaulle
5	Foyer des Arts et Loisirs	12 avenue Foch
6	Ecole élémentaire Jean Jerphanion	38 rue de Plaisance
7	Foyer des Anciens Garennois Bohn-Cantin	9 rue Gabriel Péri
8	Ecole élémentaire Renan	24 avenue Conté
9	Ecole maternelle René Guest	6 rue des Champs Philippe
11	Théâtre de La Garenne-Colombes	22 avenue de Verdun 1916
12	Ecole maternelle Renan	16 rue Fernand Drouilly
14	Ecole élémentaire André Marsault	48 rue du Moulin Bailly
15	Ecole Sainte Geneviève	25 rue d’Estienne d’Orves
16	Foyer des Associations Patriotiques	23 rue du Château

LES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE FACULTATIFS SONT FIXÉS COMME SUIV :

- ☐ Place de la gare de La Garenne-Colombes
- ☐ Place Rhin et Danube
- ☐ Place de la Colonne
- ☐ Avenue Foch (angle avenue du Général de Gaulle)
- ☐ Angle boulevard de la République et rue Raymond Ridet
- ☐ Place de la Gare des Vallées (clôture SNCF à côté de la passerelle)
- ☐ Rue de Châteaudun, devant la Médiathèque.
- ☐ Place du 8 mai 45 (devant le n° 1 de la résidence des Sycomores sur le trottoir)
- ☐ Angle avenue du Général Leclerc et rue Auguste Buisson
- ☐ Rue Jules Ferry (entre l’entrée du cimetière et le n° 86)
- ☐ Place du 11 novembre 1918 (entrée principale du square)
- ☐ Place de Belgique, devant le Lycée La Tournelle.
- ☐ Avenue Joffre, n° 37/39, sur le trottoir
- ☐ Boulevard National, devant la société PSA.
- ☐ Rue Veuve Lacroix (Place à l’angle de la rue des Murgers)



Emplacements des panneaux d'affichage 2015 (élections départementales)

MAIRIE DU PLESSIS ROBINSON

N° des bureaux de vote	Bureaux de vote	Emplacements des panneaux
1	Ecole Anatole France - Atrium	avenue Charles De Gaulle
2	Gymnase Anatole France	rue de la Ferme
3	Orangerie	rue de l'Orangerie
4	Groupe scolaire Louis Hachette / gymnase	place des Déportés
5 et 18	Espace Omnisport	avenue Edouard Herriot
6 et 19	Groupe scolaire Louis Hachette / gymnase	avenue Paul Langevin
7 et 8	Groupe scolaire Joliot Curie	rue du Docteur Lamaze
9	Moulin Fidel	rue du Moulin Fidel
10 et 21	Groupe scolaire Henri Wallon	rue du Capitaine Facq
11	Club Henri Sellier	rue de Malabry
12	Groupe scolaire François Peatrik	rue François Peatrik
13	A.F.P.A	rue de Sceaux
14	Groupe scolaire François Peatrik	avenue de la Résistance
15 et 16	Groupe scolaire Jean Jaurès	rue des Suisses
17	Groupe scolaire Louis Pergaud	rue Louis Pergaud
20	Le Club	rue de la Ferme
Emplacements supplémentaires		Place du 8 mai 1945

Nombre total d'emplacements des panneaux d'affichage: 17



VILLE DE LEVALLOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**30 EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES RÉSERVÉS À L'AFFICHAGE DE LA PROPAGANDE
DES BINÔMES DE CANDIDATS - ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015**

1	Hôtel de ville : péristyle côté voltaire
2	Maternelle Pasteur : 2 rue Jacques Mazaud
3 et 4	Élémentaire Françoise Dolto : 7 rue Marius Aulan
5	Maternelle Charles Perrault : 17 rue Chaptal
6 et 13	Collège Danton : 77 rue Danton
7	Club Ados 2 : 7 rue de l'Aspirant Dargent
8 et 20	Élémentaire Anatole France : 73 rue Marius Aulan
9	Pavillon des fêtes : place de Verdun
10	Élémentaire Jean de la Fontaine : 53 rue Rivay
11	Club de la Planchette : 105 rue du Président Wilson
12	Centre de loisirs Jean Jaurès : 130 rue du Président Wilson
14, 17 et 19	Lycée Léonard de Vinci : 4 avenue Georges Pompidou
15 et 16	Palais des Sports Marcel Cerdan : 141 rue Danton
18	Maternelle Alfred de Musset : 30 rue Ernest Cognacq
21	Conservatoire Maurice Ravel : 33 rue Gabriel Péri
22	Maison de l'Enfance Jules Ferry : 116 rue Louis Rouquier
23 et 37	Maternelle Jules Ferry : 7 rue Jules Ferry
24	Centre de Loisirs : 9 rue d'Alsace
25	Résidence Lorraine : 2 rue de Lorraine
26 et 27	Maison de l'Enfance Gustave Eiffel : 12-14 rue de Lorraine
28 et 34	Médiathèque Gustave Eiffel : 111 rue Jean Jaurès
29	Complexe Sportif Louison Bobet : 15 rue Pablo Neruda
30	Centre de Loisirs Maurice Ravel : 25 rue de Lorraine
31	Maternelle Maurice Ravel : 9 Allée Youri Gagarine
32 et 33	Élémentaire Jules Ferry : 5 rue Jules Ferry
35, 38 et 39	Groupe scolaire Buffon : 45-47 rue Camille Pelletan
36	Centre Culturel l'Escale : 25 rue de la Gare
40	Maternelle Saint-Exupéry : 20 rue Collange
41	Résidence Wilson : 120 rue du Président Wilson
42	Élémentaire Saint-Exupéry : 24 rue Collange

EMPLACEMENTS FACULTATIFS

1	Place Georges Pompidou
2	Allée Claude Monet
3	Place de la Libération
4	Place du Général Leclerc
5	Place du 8 mai 1945

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS
TÉLÉPHONE : 01.49.68.31.14/31.15/30.53 - TÉLÉCOPIE : 01.47.31.77.27
elections@ville-levallois.fr



Ville de Malakoff (Hauts-de-Seine)

Emplacements des panneaux électoraux

1. Hôtel de Ville (Passage du Nord)
2. Ecole Jean Jaurès, 13 avenue Jules Ferry
3. Maison de la Vie Associative, 28 rue Victor Hugo
4. Centre de Loisirs Primaire Aquarium, 3 rue d'Hébécourt
5. Ecole Georges Cogniot, 7/17 Avenue du Maréchal Leclerc
6. Ecole maternelle Guy Moquet – Av Maurice Thorez
7. Centre social Valette, 3 rue Galliéni
8. Ecole Paul Bert, 108 rue Paul Vaillant Couturier
9. Ecole Paul Langevin – 13 rue André Rivoire
10. Ecole Primaire – 2 rue Jules Guesde
11. Foyer Léon Salagnac – 74 rue Jules Guesde

COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Emplacements des panneaux électoraux

2 Emplacements

- Place de la Mairie
- Boulevard de la République

Marnes-la-Coquette, le 22 Janvier 2015.

Lora LEVAVASSEUR

Canton n° 17 de Meudon

<u>SITE</u>	<u>BUREAU</u>	<u>ADRESSE</u>
1	N° 1	Mairie - 6 avenue. Le Corbeiller
	N° 2	Mairie - 6 avenue. Le Corbeiller
2	N° 3	École Jules Ferry - 10 bis avenue Louvois
	N° 4	École Jules Ferry - 10 bis avenue Louvois
3	N° 5	Maternelle du Centre - 12 rue Hérault
	N° 6	Maternelle du Centre - 12 rue Hérault
4	N° 7	Maternelle des Sablons - allée du Canada
5	N° 8	École Ferdinand Buisson - 7 Boulevard des Nations Unies
	N° 9	École Ferdinand Buisson - 7 Boulevard des Nations Unies
6	N° 10	Gymnase du Bel Air - 4 rue du Bel Air
	N° 11	Gymnase du Bel Air - 4 rue du Bel Air
7	N° 12	Maternelle des Jardies - 16 rue Lucien Feuchot
8	N° 13	Maternelle Jean de la Fontaine - 21 rue Ernest Renan
	N° 14	École Maritain-Renan - 21 rue Ernest Renan
9	N° 15	Maternelle Charles Desverghes - 5 Boulevard Verd de Saint Julien
10	N° 16	Maternelle Marbeau - 10 rue du Père Brottier
11	N° 17	École Monnet-Debussy - 5 avenue du Mal de Lattre de Tassigny
12	N° 18	Centre de Loisirs Paul Cézanne - 6 rue de la Pierre aux Moines
	N° 23	Ludothèque Henri Matisse - 4 rue de la Pierre aux Moines
13	N° 19	Centre de Loisirs Paul Cézanne - 3 rue Paul Demange
14	N° 20	Gymnase Pierre et Marie Curie - rue des Acacias
15	N° 21	Gymnase Pierre et Marie Curie - 26 rue Saint Exupéry
16	N° 22	Maternelle Pierre et Marie Curie - 2 rue Pierre et Marie Curie
17	N° 24	École Auguste Rodin - 14 bis rue Michel Vignaud
	N° 25	École Auguste Rodin - 14 rue Michel Vignaud
18	N° 26	École Camus-Pasteur - 1 rue du Commandant Louis Bouchet
19	N° 27	Centre de Loisirs du Val - rue Victor Doré
20	N° 28	Maternelle Paul Bert - 26 rue des Marais
21	N° 29	École Pierre Brossolette - 25 avenue Henri IV
	N° 30	École Pierre Brossolette - 25 avenue Henri IV
22	N° 31	Groupe scolaire du Val - 20 avenue Jean Jaurès
	N° 32	Groupe scolaire du Val - 20 avenue Jean Jaurès

2) Sont désignés les emplacements supplémentaires suivants :

PLACE DE LA GARE VAL FLEURY (Place Henri Brousse) - MEUDON
 PLACE DE LA GARE MEUDON BELLEVUE (avenue du Général Galliéni) - MEUDON
 PLACE DE LA GARE MONTPARNASSE (place du 8 mai 1945) - MEUDON
 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (à proximité du 2) - MEUDON-LA-FORÊT

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORAL
Année 2015

I - EMBLEMENTS RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL ETABLIS À CÔTÉ DES BUREAUX DE VOTE N° B.V.

1	<u>1er centre de vote</u>	Hôtel de Ville	43 avenue de la République	1,2
2	<u>2ème centre de vote</u>	École Maternelle M. Berthelot	35 rue Marcelin Berthelot	3, 4
3	<u>3ème centre de vote</u>	École Élémentaire Rabelais	4 passage Draeger	5,6,7,8
4	<u>4ème centre de vote</u>	École Primaire Raymond Queneau	57 avenue Henri Ginoux	9,10,11,12
5	<u>5ème centre de vote</u>	École Maternelle Aristide Briand	87 avenue Aristide Briand	,13,14,15,16
6	<u>6ème centre de vote</u>	École Maternelle Buffalo	41 rue Victor Basch	17, 18
7	<u>7ème centre de vote</u>	École Primaire Boileau	7 rue Boileau	19,20,21,22,23
8	<u>8ème centre de vote</u>	Centre de loisirs	103 rue Maurice Arnoux	24,25,26
9	<u>9ème centre de vote</u>	Gymnase Renaudel	146 rue Maurice Arnoux	27,28
10	<u>10ème centre de vote</u>	École Maternelle du Haut Mesnil	22 rue Arthur Auger	29,30,31,32

II - EMBLEMENTS SPECIAUX RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL EN DEHORS DE CEUX ETABLIS A COTE DES BUREAUX DE VOTE (article L.51 et R.28 du Code électoral)

- 1 Rue Maurice Arnoux, le long de la faculté dentaire
- 2 Avenue de la Marne, face au marché
- 3 Rue Sylvine Candas, angle de l'avenue Jean Jaurès
- 4 Place Jules Ferry, le long du square, côté pair et angle avec l'avenue du Fort
- 5 Rue Hippolyte Mulin, le long du stade Jean Lezer, face à la crèche Hippolyte Mulin
- 6 Rue du 11 novembre, le long de l'immeuble HLM situé entre les rues Pierre Curie et Pasteur
- 7 Rue Thailheimer, côté I.M.P.
- 8 Rue Danton, angle rue Barbès
- 9 Boulevard du Général de Gaulle, au niveau de la crèche
- 10 Avenue Marx Dormoy (au N° 202)
- 11 Rue Amaury Duval, à proximité du Centre municipal de santé, et sur le même trottoir.

TOTAL GENERAL : 21 EMBLEMENTS

BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE DE NANTERRE

Bureaux de			
BUREAU	DESIGNATION DES BUREAUX	ADRESSES	EMPLACEMENT D'AFFICHAGE
1	Hôtel de ville-salle des congrès	88/118 rue du 8 mai 1945	Entrée commune pour les 2 postes.
2	Hôtel de ville-salle des congrès	88/118 rue du 8 mai 1945	Une seule série de panneaux à droite de l'entrée
3	Ecole maternelle Victor Hugo	45 rue Victor Hugo	Côté gauche
4	Foyer restaurant résidence du square	6, rue Franklin	Chemin piéton entre square et foyer
5	Maison des associations	9 rue des anciennes Mairies	Entrée du Parc Rue Maurice Thorez
6	Salle du Parc des Anciennes Mairies	9 rue des anciennes Mairies	Entrée du Parc Rue des anciennes Mairies
7	Ecole Primaire du Centre	31 Boulevard du Midi	Côté droit
8	Ecole Henri Wallon B	3 rue de Zilina	Le poste 8 et 9 fusionne affichage Côté gauche
9	Ecole Henri Wallon A	3 rue de Zilina	
10	Ecole Voltaire A	35 rue Voltaire	Entrée commune pour les 3 postes.
11	Ecole Voltaire B	35 rue Voltaire	Une seule série de panneaux à droite de l'entrée
12	Salle municipale de l'école Voltaire	35 rue Voltaire	
13	Centre de Loisirs rouget de Lisle	20, rue Rouget de Lisle	Côté gauche
14	Ecole Joinville	50/78 rue Rouget de Lisle	Côté droit
15	Ecole primaire Balzac	14 Boulevard Balzac	Côté gauche
16	Ecole maternelle Balzac	14 Boulevard Balzac	Côté droit
17	Salle polyvalente Anatole France	7/9 rue Anatole France	En face
18	Ecole Lucie Aubrac	1 allée de Savoie	Côté gauche
19	Ecole primaire Paul Langevin	11/13 rue Paul Langevin	Côté droit
20	Lycée professionnel Paul Langevin	9 rue Paul Langevin	Côté gauche
21	Ecole maternelle France Bloch	52/62 Boulevard National	Côté droit
22	Ecole primaire Abdelmalek-Sayed	56 rue Abdelmalek-Sayad	Côté gauche
23	Ecole mixte Jules Ferry ex-filles	1/3 rue des Chailliers	Entrée commune pour les 2 postes.
24	Ecole mixte Jules Ferry ex-garçons	1/3 rue des Chailliers	Une seule série de panneaux à gauche de l'entrée
25	Salle de la Mairie de quartier du Mont Valérien	207 rue Paul Vaillant Couturier	En face
26	Collège des Chenevreaux A	20 rue des Chenevreaux	Une série de panneaux à gauche de l'entrée
28	Collège des Chenevreaux B	20 rue des Chenevreaux	Une série à l'entrée du Parc des Chenevreaux côté rue de Suresne
27	Ecole maternelle Jules Ferry	5 rue des Chailliers	Côté gauche
37	Ecole maternelle La Fontaine A	5/9 rue de l'Agriculture	Entrée commune pour les 2 postes.
38	Ecole maternelle La Fontaine B	5/9 rue de l'Agriculture	Une seule série de panneaux à droite de l'entrée
39	Ecole des Pâquerettes-Préau primaire	10 rue des Aubepines	Entrée commune pour les 2 postes.
40	Ecole des Pâquerettes- Préau accueil	10 rue des Aubepines	Une seule série de panneaux à gauche de l'entrée
25	Salle de la Mairie de quartier du Mont Valérien	207 rue Paul Vaillant Couturier	En face
29	Ecole maternelle Romain Rolland	7 rue Romain Rolland	Côté gauche
30	Ecole primaire Romain Rolland	5 rue Romain Rolland	Côté gauche
31	Salle de quartier Romain Rolland	1 rue Romain Rolland	Côté droit
32	Ecole primaire Joliot Curie hall A	15 cote des Amandiers	Entrée commune pour les 2 postes.
33	Ecole primaire Joliot Curie hall B	15 cote des Amandiers	Une seule série de panneaux sur le parking
34	Ecole Robespierre B	18 allée Fernand Leger	Côté droit
35	Ecole primaire Jacques Decour-Réfectoire	2/8 rue Jacques Decour	Entrée commune pour les 3 postes.
36	Ecole Jacques Decour A	2/8 rue Jacques Decour	Une seule série de panneaux à gauche de l'entrée
45	Ecole Jacques Decour B	2/8 rue Jacques Decour	
41	Ecole primaire Pablo Neruda-Préau	18/20 rue Pablo Neruda	Entrée commune pour les 2 postes.
42	Ecole primaire Pablo Neruda-réfectoire	18/20 rue Pablo Neruda	Une seule série de panneaux à droite de l'entrée
43	Ecole Elsa Triolet	130 rue Salvador Allende	En face autour des jardinières
44	Ecole primaire Pablo Picasso	75 avenue Pablo Picasso	Allée des trois musiciens
46	Ecole maternelle Maxime Gorki	14 allée de l'Arlequin	Entrée commune pour les 2 postes.
47	Ecole primaire Maxime Gorki	14 allée de l'Arlequin	Une seule série de panneaux à droite de l'entrée
48	Salle Le Corbusier	Allée Le Corbusier	En face autour partie végétale



NEULLY-SUR-SEINE

ÉLECTIONS

Emplacements des panneaux d'affichage

1	Mairie côté gauche - rue Edmond Bloud	Bureau 23
2	Mairie côté droit - rue de l'Amiral Fournier	Bureau 1
3	Ecole des Huissiers - 153 avenue Achille Peretti (trottoir d'en face, sur la place Sainte Foy) <u>affichage recto verso</u>	Bureau 2 et Bureau 31
4	Ecole maternelle Poissonniers entre les n° 5 et 9 – rue des poissonniers	Bureau 3 et Bureau 4
5	CES André Maurois – 43 boulevard d'Argenson	Bureau 5 et Bureau 6
6	Ecoles Saussaye entre les n° 58 et 62 boulevard de la Saussaye	Bureau 7, Bureau 8, Bureau 10, Bureau 11 et Bureau 12
7	Ecole maternelle Gorce Franklin - 73-77 boulevard Georges Seurat	Bureau 9
8	Lycée Pasteur - 21 boulevard d'Inkermann	Bureau 13, Bureau 19, Bureau 20 et Bureau 21
9	Ecole maternelle Michelis - 1 rue Pauline Borghèse	Bureau 16 et Bureau 17
10	Collège Lycée Sainte Croix - 30 avenue du Roule	Bureau 18 et Bureau 26
11	Ecole primaire – 92 avenue Achille Peretti	Bureau 22 et Bureau 30
12	Ecole maternelle Dulud – rue des graviers	Bureau 29 et Bureau 32
13	Ecoles primaires mixte Charcot - 15 / 17 rue de la Ferme	Bureau 37, Bureau 38, Bureau 39 et Bureau 40.
14	Ecole maternelle Charcot - Place de Bagatelle face à la Banque	Bureau 36
15	Lycée de la Folie Saint-James et Collège Théophile Gautier – 37 / 43 rue de Longchamp	Bureau 33 Bureau 34 et Bureau 35
16	Ecole maternelle – 125 avenue Achille Peretti <u>affichage recto verso</u>	Bureau 24
17	Devant la M.J.C. - Place Parmentier	Bureau 25, Bureau 27 et Bureau 28
18	Ecole Sainte Croix – côté impair face au 44 boulevard Victor Hugo <u>affichage recto verso</u>	Bureau 14 et Bureau 15

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ - SERVICE DES ÉLECTIONS

Tél : 01 40 88 89 58 - Fax : 01 40 88 87 39

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neully-sur-Seine Cedex

www.neullysurseine.fr elections@ville-neullysurseine.fr

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
À L’AFFICHAGE ÉLECTORAL
PENDANT LA DURÉE
DES PROCHAINES CONSULTATIONS
ÉLECTORALES

ARRÊTÉ TÉLÉTRANSMIS EN
PREFECTURE
AR n° 092-2192006239-20150924-1190 AR

Le Maire de Puteaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.51 et R.28,

Vu l’arrêté DRE/BELP n°2015-173 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Puteaux pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2015 et le 29 février 2016,

Vu l’arrêté municipal n° 4603 du 21 janvier 2015 fixant les emplacements réservés à l’affichage électoral pendant la durée des consultations électorales,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : L’arrêté municipal n° 4603 du 21 janvier 2015 est abrogé.

Article 2 : Les emplacements réservés à l’affichage électoral pendant la durée des prochaines consultations électorales sont fixés ainsi qu’il suit :

I/ Les panneaux établis à côté des bureaux de vote sont les suivants :

- 1 - 1^{er} bureau : Hôtel de Ville – hall Administratif
- 2 - 2^{ème} bureau : Hôtel de Ville – salle des Conférences
- 3 - 3^{ème} bureau : Hôtel de Ville – salle d’audience du Tribunal d’Instance
- 4 - 4^{ème} bureau : École élémentaire – 128 rue Jean-Jaurès

- 5 - 6^{ème} bureau : École Parmentier – 23 rue Auguste Blanche
- 6 - 7^{ème} bureau : École de la Pyramide – 9/11 rue Francis de Pressensé
8^{ème} bureau : École de la Pyramide – 9/11 rue Francis de Pressensé
- 7 - 9^{ème} bureau : École maternelle Benoît Malon – 7 rue Collin
- 8 - 10^{ème} bureau : École élémentaire Benoît Malon – 8 rue Collin
- 9 - 11^{ème} bureau : Espace Jeunes – 5 rue Auguste Blanche
- 10 - 12^{ème} bureau : Gymnase des Pavillons – 4 rue des Pavillons
- 11 - 13^{ème} bureau : Maternelle des Deux Coupes – 19/29 rue Jean-Jaurès
14^{ème} bureau : Maternelle des Deux Coupes – 19/29 rue Jean-Jaurès
- 12 - 15^{ème} bureau : École maternelle de la Rotonde – 10 rue Paul Lafargue / Arago
16^{ème} bureau : École élémentaire de la Rotonde - 10 rue Paul Lafargue / Arago
- 13 - 17^{ème} bureau : Gymnase des Platanes – 43 rue Delarivière Lefoullon
- 14 - 18^{ème} bureau : École élémentaire République – 74 rue de la République
- 15 - 19^{ème} bureau : École maternelle République – rue du Maréchal Leclerc
- 16 - 20^{ème} bureau : Maternelle Défense 2000 – 23 rue Louis Pouey
21^{ème} bureau : Maternelle Défense 2000 – 23 rue Louis Pouey
- 17 - 22^{ème} bureau : Maternelle Marius Jacotot – 4 rue Charles Lorilleux
- 18 - 23^{ème} bureau : Préau élémentaire Marius Jacotot – 6 rue Charles Lorilleux
24^{ème} bureau : École élémentaire Marius Jacotot – 6 rue Charles Lorilleux
- 19 - 25^{ème} bureau : Palais de la Danse – 10 rue Cartault
26^{ème} bureau : Palais de la Danse – 10 rue Cartault
- 20 - 27^{ème} bureau : Maternelle de l'Ancien Couvent – 21 avenue Gutenberg
28^{ème} bureau : Maternelle de l'Ancien Couvent – 21 avenue Gutenberg
- 21 - 29^{ème} bureau : Espace Jules Verne – 4 rue Marcelin Berthelot
- 22 - 30^{ème} bureau : Maternelle Félix Pyat – 12 rue Félix Pyat
- 23 - 31^{ème} bureau : École élémentaire Petitot – rue Edgar Quinet
32^{ème} bureau : Hall école élémentaire Petitot – rue Edgar Quinet

III/ Les panneaux disposés en dehors de ceux établis à côté des bureaux de vote sont les suivants :

- 1 Les Fontaines – Espace Vert – rue Marcelin Berthelot
- 2 Parking – face Résidence des Rosiers – rue des Fontaines
- 3 Rue de la République / angle rue Bernard Palissy
- 4 Face Gare de Puteaux
- 5 Annexe Marius Jacotot – Résidence Lorilleux
- 6 Face au 2 rue Bellini – Espace Vert
- 7 Square Léon Blum – Immeuble Le France – Espace Vert
- 8 Bellerive – 34 Quai de Dion Bouton
- 9 Résidence Rives de Seine – angle rue Parmentier / Quai de Dion Bouton
- 10 Avenue Georges Pompidou
- 11 Résidence Vieille Église – 56/58 rue Voltaire.

Article 3 : Tout affichage relatif à l'élection est interdit pendant la durée de la période électorale en dehors de ces emplacements ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Puteaux le 24 SEP. 2015

AFFICHÉ LE

24 SEP. 2015



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux

Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Seine-Défense

AFFICHAGE ELECTORAL RUEIL-MALMAISON
AU 30 JANVIER 2015

CANTON RUEIL-MALMAISON N°22

1 - HOTEL DE VILLE (côté bd Foch)
2 - ECOLE JULES FERRY (Place de l'Eglise)
3 - GROUPE SCOLAIRE CAMUS-ANDERSEN (côté Boulevard de l'hôpital Stell)
4 - ECOLE TUCK STELL maternelle (rue André Lachaud)
5 - ECOLE TUCK STELL primaire (rue Prudent Neel)
6 - ECOLE CHARLES PERRAULT (rue Gabriel Fauré)
7 - ECOLE DES TRIANONS (15 rue Cramail)
8 - ECOLE CLAUDE MONET (29 rue Guy de Maupassant)
9 - ECOLE JEAN MOULIN (côté rue des deux gares)
10 - ECOLE DES BONS RAISINS (côté rue des Folies)
11 - ECOLE ROBESPIERRE (Place du 8 mai 1945)
12 - ECOLE GEORGE SAND (côté rue George Sand)
13 - ECOLE GEORGE SAND (côté rue Eugène Labiche)
14 - ECOLE JEAN DE LA FONTAINE (rue F.N. Philibert)
15 - ECOLE PASTEUR (côté rue des 18 Arpents)
16 - ECOLE PASTEUR (côté rue Paul Olivier, grille jardin expérimental)
17 - ECOLE ALPHONSE DAUDET - (Rue Dumouriez, grille square « le verger de Buzenval »)
18 - ECOLE DES BUISSONNETS (côté rue Henri Dunant)
19 - ECOLE DES BUISSONNETS (côté maternelle)
20 - COLLEGE DE LA MALMAISON (Avenue du Château de la Malmaison)
21 - ÉCOLE MALMAISON Primaire (Avenue Napoléon Bonaparte)

21 EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES

22 – AVENUE DE LA REPUBLIQUE (grille école face square Lagauche)
23 – PLACE RICHELIEU
24 – RUE GALLIENI (grille square angle Galliéni et Jourdain)
25 – MARCHÉ DES GODARDES (côté av. Président Pompidou)
26 – RUE CAMILLE SAINT SAENS (contre allée de Colmar / d'Estienne d'Orves)
27 – PLACE BESCHE (angle rue Jean Bourguignon)
28 – RUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE (grille I.F.P. face entrée parc de Bois Préau)
29 – AVENUE DE VERSAILLES (crèche Cognacq-Jay)
30 – ROUTE DE L'EMPEREUR (grille du lycée)
31 – PLACE HENRI REGNAULT (Grille du marché)
32 – RUE CARREY DE BELLEMARE (à côté de l'école Ch. Péguy)
33 – RUE DES MAZURIERES
34 – CHEMIN DES PINCES VINS (à hauteur de la résid. Des Pincés Vins)
35 – BOULEVARD BELLERIVE (à hauteur du club nautique)

14 EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

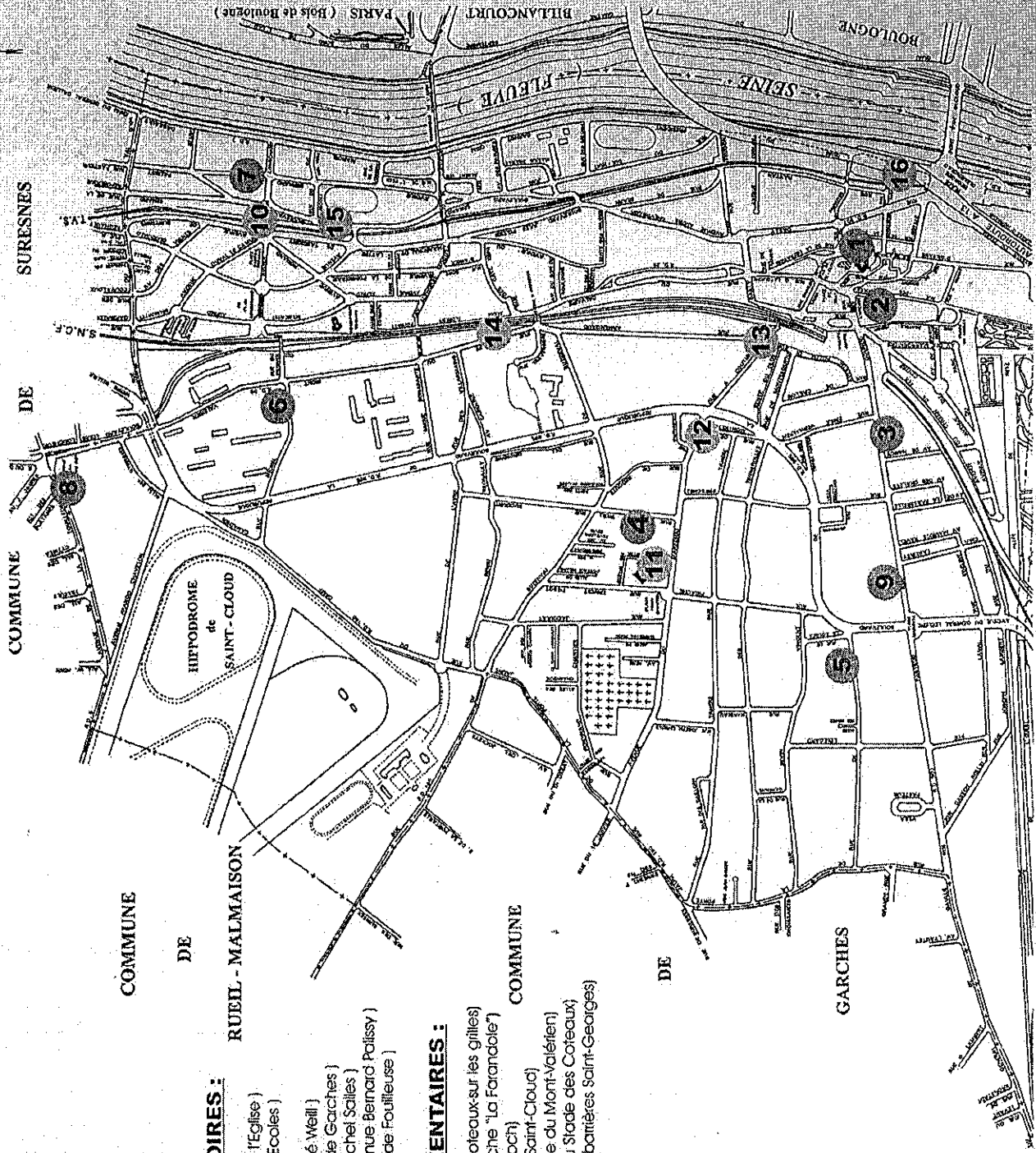
NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS : 35

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX ELECTORAUX

COMMUNE DE SURESNES

COMMUNE DE RUEIL - MALMAISON

COMMUNE DE GARCHES



EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES :

- 1 - Place Charles de Gaulle (sur les grilles de l'Eglise)
- 2 - Ecole Elémentaire du Centre (4 Rue des Ecoles)
- 3 - Centre Aéré Gounod (9 Rue Gounod)
- 4 - Ecole Elémentaire Montefour (5 Rue René Weil)
- 5 - Ecole Elémentaire Louis Pasteur (8 Rue de Garches)
- 6 - Ecole Elémentaire du Val d'Or (8 Rue Michel Salles)
- 7 - Ecole Elémentaire des Côteaux (41 Avenue Bernard Palissy)
- 8 - Ecole Elémentaire Foulleuse (1 Avenue de Foulleuse)
- 9 - Jardin des Avelines (60 Rue Gounod)

EMPLACEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

- 10 - Place Santos Dumont (côté gare des Côteaux-sur les grilles)
- 11 - Place Henri Chretien (le long de la crèche "La Farandole")
- 12 - Monarix (côté avenue du Maréchal Foch)
- 13 - Avenue Pozzo d'Al Barga (sortie gare de Saint-Cloud)
- 14 - Centre Culturel des Trois Pierrots (6 : 8 rue du Mont-Valérien)
- 15 - Boulevard Sénard (le long des grilles du Stade des Côteaux)
- 16 - Quai Carnot (gare routière/TVS - sur les barrières Saint-Georges)



Population et citoyenneté

Affaire suivie par : Caroline Kehr/Antoine Humbert
Objet : emplacement affichage électoral

Le 19 janvier 2015

BUREAU N° 1	en face de l'hôtel de Ville
BUREAUX N° 2 - N° 3 - N° 4 - N° 10	rue Hippolyte Boulogne
BUREAUX N° 5 - N° 11	rue de Penthievre
BUREAUX N° 6 - N° 7 - N° 13	1 place des Ailantes près de l'entrée des écoles
BUREAUX N° 8 - N° 12	2 allée de Trévise
BUREAUX N° 9 - N° 14	face au 44/46 avenue de la Gare

Philippe LAURENT
Maire

Vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre



**ETAT RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS
SPECIAUX D'AFFICHAGE ELECTORAL**

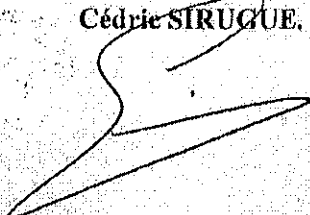
EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES :

Bureaux	Adresses des bureaux	Numéro d'ordre
1, 13	Sèvres Espace Loisirs 47/49, Grande Rue	1
16	L'Esc@le 51, Grande Rue	2
2, 12	Ecole Elémentaire Gambetta – Réfectoire 53, Grande Rue	
3	Ecole Maternelle du Parc Cheviron Salle de Restauration 40, rue du Parc Cheviron	3
4, 5 et 6	Ecole Elémentaire Croix-Bosset 14, rue Croix-Bosset Ecole Maternelle Croix Bosset 14, rue Croix Bosset	4
7	Villa Beauregard 69, rue Brancas	5
8	Salle Alphonse Loubat 9, Grande Rue (8 avenue de la Cristallerie)	6
9, 11	Salle Polyvalente 11, route de Gallardon	7
10	Ecole Elémentaire des Bruyères- Réfectoire 12, route du Pavé des Gardes	8
14	Stade des Fontaines 12, rue Albert Dammouse	9
15	Mairie 54, Grande Rue	10

EMPLACEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

Rue Riocreux (face au N°1)	11
Gare de Sèvres – Rive Gauche	12
Rue de la Garenne – Route du Pavé des Gardes	13
Place de la Libération	14

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Cédric SIRUGUE.





*Kul na veet de Suresnes qui
sauvent n'y croient pas*

SURESNES

Pôle Affaires Juridique-Instances et Citoyenneté

Service Elections/Affaires Générales

CW/AH

Commune de Suresnes
Emplacements d'affichage électoral

Bureaux	Adresses	Emplacements
1 - Salle des Fêtes	2 ter rue Carnot	N°1
2 - Ecole Jules Ferry	12 rue Jules Ferry	N°2
3 - Ecole Jules Ferry	12 rue Jules Ferry	N°2
4 - Ecole Honoré d'Estienne d'Orves	47 rue Carnot	N°3
5 - Ecole Honoré d'Estienne d'Orves	47 rue Carnot	N°3
6 - Ecole du Parc	36 rue du Docteur Magnan	N°4
7 - Ecole Maternelle République	7 rue du Chemin Vert	N°5
8 - Ecole Maternelle République	7 rue du Chemin Vert	N°5
9 - Ecole Marcel Mouloudji	10/12 rue de Sèvres	N°6
10 - Ecole Madeleine	Face au 11 rue du Cdt Rivière	N°7
11 - Ecole Maternelle Saint-Exupéry	77 rue de Verdun	N°8
12 - Ecole Bertie Albrecht	86 rue Carnot	N°9
13 - Ecole Bertie Albrecht	86 rue Carnot	N°9
14 - Ecole Bertie Albrecht	86 rue Carnot	N°9
15 - Ecole Honoré d'Estienne d'Orves	47 rue Carnot	N°3
16 - Ecole Robert Pontillon	6 rue du Capitaine Ferber	N°10
17 - Salle Associative des Chênes	Angle rue du Prof. Louis-René Nougier et de la rue des Bas Rogers	N°11
18 - Salle Associative Marcel Legras	Face au 28-rue de la Liberté	N°12
19 - Ecole de Cottages	32 rue des Cottages	N°13
20 - Centre de Loisirs Gaston Hénique	6 chemin de la Motte	N°14
21 - Centre de Loisirs Gaston Hénique	6 chemin de la Motte	N°14
22 - Ecole des Raguidelles (réfectoire)	1 chemin des Roses	N°15
23 - Ecole des Raguidelles (réfectoire)	1 chemin des Roses	N°15
24 - Ecole Maternelle Edouard Vaillant	10 avenue Edouard Vaillant	N°16
25 - Ecole Elémentaire Edouard Vaillant	6 avenue Edouard Vaillant	N°17
26 - Ecole Elémentaire Jean Jaurès	6 avenue Edouard Vaillant	N°17
27 - Maison de la petite enfance	2 av. d'Estournelle de Constant	N°18
28 - Ecole Maternelle Wilson	2 av. d'Estournelle de Constant	N°18
29 - Ecole Maternelle Wilson	2 av. d'Estournelle de Constant	N°18
30 - Ecole Madeleine	Face au 11 rue du Cdt Rivière	N°7

TOTAL :

18 emplacements



*Nul ne sort de Suresnes qui
sans en être n'y revienne*

SURESNES

Pôle Affaires Juridiques-Instances et Citoyenneté

Service Elections/Affaires Générales

CW/AH

Commune de Suresnes
Emplacements d'affichage électoral facultatif

Adresses	Emplacements
23 avenue Georges Pompidou	N°1
Stade Jean Moulin (Clôture)	N°2
Parc du Château (Clôture)	N°3

TOTAL : 3 emplacements

VANVES

ELECTIONS

EMPLACEMENTS RESERVES A L'AFFICHAGE ELECTORAL

- **CEUX ETABLIS PRES DES BUREAUX DE VOTE**

- 1er- MAIRIE 23, rue Mary Besseyre (grille du square)
- 2ème- COLLEGE SAINT EXUPERY 55/57, rue Sadi Carnot
- 3ème - GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA 5/9, rue Gambetta
- 4ème- CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRES Jacques CABOURG 36, rue Antoine Fratacci
- 5ème - LYCEE PROFESSIONNEL 25, rue Louis Dardenne
- 6ème - GROUPE SCOLAIRE DU PARC 8, rue Falret
- 7ème - GROUPE SCOLAIRE LARMEROUX 6, rue Larmeroux (grille)
- 8ème - ECOLE MATERNELLE Claude LEMEL, 18 rue de Châtillon
- 9ème - GROUPE SCOLAIRE Max FOURESTIER 11/17, rue Auguste Comte
- 10ème - GROUPE SCOLAIRE MARCEAU 20, rue Marceau (grille)
- 11^{ème}- Salle Gérard-Antoine ORILLARD, 16 rue Michel Ange (angle rue Jean Jaurès et rue Michel Ange)
- 12^{ème}- ECOLE Jacques CABOURG, Allée Rosh Ha' Ayin

- **EMPLACEMENTS SPECIAUX (en dehors de ceux établis près des bureaux de vote)**

- 13ème - Rue du Quatre Septembre au carrefour des rues Jullien et Gabrielle d'Estrées (côté pair)
- 14ème - Carrefour de l'Insurrection
- 15ème - 39, rue Jean-Baptiste Potin (entrée du stade municipal)
- 16ème - Carrefour boulevard du Lycée/avenue du Général de Gaulle
- 17ème - 22/24, rue Larmeroux
- 18ème - Carrefour du 8 mai 1945 (angle rue Jean Jaurès et Sadi Carnot)
- 19ème - Rue Aristide Briand sur clôture dispensaire

COMMUNE DE VAUCRESSON

Liste des emplacements d'affichage électorale

LOCALISATION
1- Place Charles de Gaulle
2- Boulevard de Jardy - 12
3- Avenue des Fonds Maréchaux
4- Avenue de Villepreux - Angle Foch
5- Avenue de la Celle Saint Cloud - 1 (Chapelle Ste Hélène)
6- Place de l'église - Angle rue de la Feuillaume
7- Rue de Cazes - Super U
8- Rue de la Feuillaume - Carrefour de Villepreux
PANNEAUX OBLIGATOIRES
Salle Municipale La Montgolfière - Avenue Salmon Legagneur (Entée Nord)
Ecole Primaire des Peupliers - 1 rue de l'Eglise
Ecole Maternelle - 15 allée des Grandes Fermes
Centre de Loisirs - Allée du Collège
Centre sportif Haras Lupin - 3 rue Victor Duret

Madame, Monsieur,

Les emplacements des panneaux réservés à l'affichage électoral sont les suivants :

Au 15 rue de la Ronce (à côté des bureaux de vote) ;

Entre le n°200 et le n°214 rue de Versailles ;

Face au n°1 rue de Marnes ;

Entre le n°8 et le n°12 rue de Marnes ;

Au 12 rue de Sèvres.

Restant à votre disposition.

Cordialement

Commune de

Ville-d'Avray

Virginie Girault
Responsable des Affaires Générales

Hôtel de Ville – 13, rue de Saint-Cloud – 92410 Ville-d'Avray
Tél. : 01 41 15 88 05 – Fax : 01 47 50 35 43

MAIRIE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

1°) - Emplacements obligatoires :

1. Bureau 1 - Mairie, devant la façade Ouest ;
2. Bureau 2 - Avenue de Verdun, devant le Centre Administratif ;
3. Bureau 3 - Ecole Maternelle Charles Perrault - 38 bis, Quai d'Asnières ;
4. Bureaux 4 et 5 - Groupe Scolaire Jules Verne, devant le pavillon du gardien ;
5. Bureaux 6 et 14 - Groupe Scolaire Coubertin, à l'entrée du Groupe Scolaire ;
6. Bureau 7 - Angle Boulevard Charles de Gaulle et Mail Marie Curie, à hauteur du Centre socioculturel « Le Nouveau Monde » ;
7. Bureaux 8 et 9 - Groupe Scolaire Jean Moulin, devant la maternelle Jean Moulin ;
8. Bureau 10 - Groupe Scolaire Jean Moulin, devant l'école primaire Jean Moulin A ;
9. Bureau 11 - Centre Municipal de Loisirs, 74, rue de la Fosse aux Astres ;
10. Bureau 12 - Ecole Sonia Delaunay, rue Paul Signac ;
11. Bureau 13 - Ecole maternelle Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès.

2°) - Emplacements facultatifs :

12. Quai Sisley, devant le n° 15 ;
13. Boulevard Charles de Gaulle, devant le n° 37 ;
14. Avenue de la Paix, angle de l'avenue de Verdun ;
15. Rue du Haut de la Noue, devant le n° 1 ;
16. Parc des Chanteraines ; avenue du Ponant, à hauteur du n° 1 de la rue Paul Signac ;
17. Parking Villeneuve ; carrefour avenue du Ponant et rue Madame de Nanteuil ;
18. Passage des écoles - boulevard Gallieni.